AVIS AUX UTILISATEURS DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

INTERDICTION D'ARROSAGE

Veuillez prendre note que la municipalité de Rougemont émet une interdiction d'arrosage pour toutes les utilisations extérieures (exemple : arrosage du gazon, des plantes, du jardin, gicleurs automatisés, lavage de véhicules, remplissage de piscine, etc.)

CETTE INTERDICTION SERA MAINTENUE JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Cette mesure est préventive afin d'assurer un maintien acceptable des réserves d'eau potable. La levée de l'interdiction sera affichée sur le site internet de la Municipalité www.rougemont.ca dès que cela sera possible.

Merci de votre habituelle compréhension.

